COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2020

Le Maire sortant de Mareau aux Prés, certifie avoir convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-huit mai deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique d'installation du nouveau Conseil Municipal, qui a lieu le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures quarante-cinq.

SEANCE

Ouverture de la séance par Monsieur Hauchecorne Bertrand, Maire sortant

Monsieur Hauchecorne Bertrand, Maire sortant procède à l'ouverture de la séance à 18h45

1 - Installation des Conseillers municipaux

Prise de la Présidence de séance par Monsieur GABRION François, Doyen d'âge du Conseil Municipal

2 - Élection du Maire

Voir le procès-verbal annexé au présent compte rendu

3 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Voir procès-verbal annexé au présent compte rendu

4 - Élection des Adjoints au Maire

Voir procès-verbal annexé au présent compte rendu

5 - Élection des Conseillers délégués

Monsieur Hauchecorne propose aux membres du Conseil Municipal de nommer deux conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de nommer :

Monsieur Jean-Claude Yehouessi, conseiller municipal délégué aux associations

Monsieur Eric Couadier, conseiller municipal délégué aux fêtes et cérémonies.

6 - lecture de la Charte de l'élu

Monsieur Hauchecorne procède à la lecture de la charte de l'élu.

7 - désignation de représentants de commission

Monsieur Hauchecorne présente les différentes commissions et leurs missions.

Monsieur Hauchecorne sera président de la commission finances, Robert Genty sera président de la sécurité, voirie ; Stéphane Roy président de la commission environnement & administration-personnel ; Eric Couadier sera président de la commission fêtes & cérémonies et communication, Jean-Claude Yehouessi sera président de la commission Sports, loisirs & culture. Marie Christine Malet sera présidente de la commission enfance-scolaire, et Caroline Ménager présidente de la commission sociale.

8 - désignation des représentants du C3M & crèche

Le conseil municipal propose:

Pour le C3M : titulaires : Robert Genty, François Gabrion, Jean Duval

Suppléants : Stéphane Roy, Jean Claude Yehouessi et Bertrand Hauchecorne

Crèche Familiale: titulaires: Caroline Ménager, Séverine Jousselin, Corinne Montdamert

Suppléants : Marie Christine Malet, Bertrand Hauchecorne, Michèle Dolléans

9 - Proposition des représentants de la commune pour les syndicats dépendants de la CCTVL : Smetaba & Petr

Smetaba: titulaires: Bertrand Hauchecorne, François Gabrion

Suppléants : Stéphane Roy et Alain Damar

PETR : titulaire : Bertrand Hauchecorne suppléante : Marie Christine Malet

10 - indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués

Monsieur Hauchecorne propose les indemnités attribuées aux Maires Adjoints et conseillers municipaux comme suit :

<mark>A – Au Maire</mark>

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut maximum)	Majoration éventuelle selon le cas. Canton : 15 % Arrondissement 20 % Département 25 %	Total en %
Bertrand HAUCHECORNE	43 %	+ 0 %	43 %

B – Adjoints au Maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut maximum)	Majoration éventuelle selon le cas. Canton : 15 % Arrondissement 20 % Département 25 %	Total en %
1 ^{er} Adjoint : Robert GENTY	16.5 %	+ 0 %	16.5 %
2 ^{ème} Adjoint : Caroline Ménager	8.25 %	+ 0 %	8.25 %
3 ^{ème} Adjoint : Stéphane Roy	8.25 %	+ 0 %	8.25 %
4 ^{ème} Adjoint : Marie Christine Malet	8.25 %	+ 0%	8.25 %

C - Conseillers Municipaux (article L2123-24 du CGCT : globale)

Nom du bénéficiaire et %		Majoration éventuelle selon le cas. Canton : 15 % Arrondissement 20 % Département 25 %	Total en %
Jean Claude Yehouessi	8.25 %	+ 0 %	8.25 %
Eric Couadier	16.5 %	+ 0 %	16.5 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les indemnités proposées par Monsieur Hauchecorne.

11 - EPFLI - Modification de la durée de portage avec l'établissement public foncier local interdépartemental foncier cœur de France.

Par délibération en date du 4 février 2020, le Conseil municipal a décidé de saisir l'EPFLI Foncier Cœur de France afin d'acquérir les biens nécessaires à ses projets de sécurisation de la rue des écoles, d'extension des locaux périscolaires et de densification du centre-bourg.

Dans cette délibération, le Conseil municipal a approuvé une durée de portage de 3 ans, avec un remboursement par annuité constante. Cette durée de portage correspond à la durée pendant laquelle l'EPFLI sera propriétaire des biens, avant la cession à la collectivité ou à un tiers, désigné par la collectivité, pour la réalisation du projet.

Ces modalités font l'objet d'une convention de portage foncier entre la commune et l'EPFLI. Cette convention détermine les conditions de portage et particulièrement les aspects financiers, les modalités de gestion et de rétrocession des biens. Cette convention n'a pas été signée pour l'instant.

Aussi, et considérant qu'il apparait qu'un portage sur 15 ans serait plus pertinent afin de lisser la charge financière de la commune sur le long terme, il est ici proposé de modifier la durée de portage.

Observation étant ici faite que la durée du portage pourra être réduite et que les cessions auprès de la collectivité ou d'un tiers désigné par elle pourront être débloquées par tranche, selon l'évolution et l'avancement des différents projets.

Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 février 2020 ;

Vu la décision de la Présidente de la Communauté des Terres du Val de Loire portant avis favorable sur l'opération en date du 06 février 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 13 février 2020 ; Vu le projet de convention de portage foncier avec l'EPFLI Foncier Cœur de France portée à 15 ans,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 15 ans, selon remboursement par annuités constantes ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France.

12 - Projet d'acquisition de terrains en bord de Loire

Monsieur Hauchecorne informe la nécessité d'acquérir des terrains en bord de Loire, afin d'éviter l'installation de construction « sauvage ». Maître Gossé propose l'acquisition des parcelles A 0440 à A 0445 soit 2 ha 96 a pour un montant de 7 992 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces terrains.

13 - Avis du conseil sur les rythmes scolaires

Monsieur Hauchecorne relate l'historique des rythmes scolaires au nouveau conseil municipal. Lors du dernier conseil d'école, la majorité, a voté un retour à la semaine des 4 jours.

Notre délibération aurait dû être prise avant le 30 avril, mais compte tenu du contexte particulier, Monsieur Hauchecorne a pris contact avec l'inspection académique pour obtenir un délai supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre, approuve le rythme scolaire de 4 jours à compter de septembre 2020.

ૡૡૡૡૡૡૡૡ

- ➤ Une présentation des commissions municipales et des syndicats intercommunaux a été faite. La constitution des commissions se fera au prochain conseil municipal ainsi que la désignation des délégués intercommunaux.
- ➤ Suite à des propositions de certains conseillers municipaux, Monsieur Hauchecorne propose qu'il soit créé des groupes de réflexion qui pourront par la suite déboucher sur des actions concrètes. A sa demande Alain Damar pilotera un groupe chargé de réfléchir sur la démocratie participative des citoyens.

ૡૡૡૡૡૡૡૡ

Séance levée à 20h30

Prochain conseil le 8 juillet 2020 à 18h30.

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
B. HAUCHECORNE		A. DAMAR	
R. GENTY		C. MONTDAMERT	
C. MENAGER		E. COUADIER	
S. ROY		V. HEROLD	
MC. MALET		J. DUVAL	
F. GABRION		S. JOUSSELIN	
JC. YEHOUESSI		M. PIERRE	
M. DOLLEANS			